

## *Comité de Concertation France Très Haut Débit*

### *12 mai 2016*

Partenaires du plan « Auvergne Très Haut Débit »

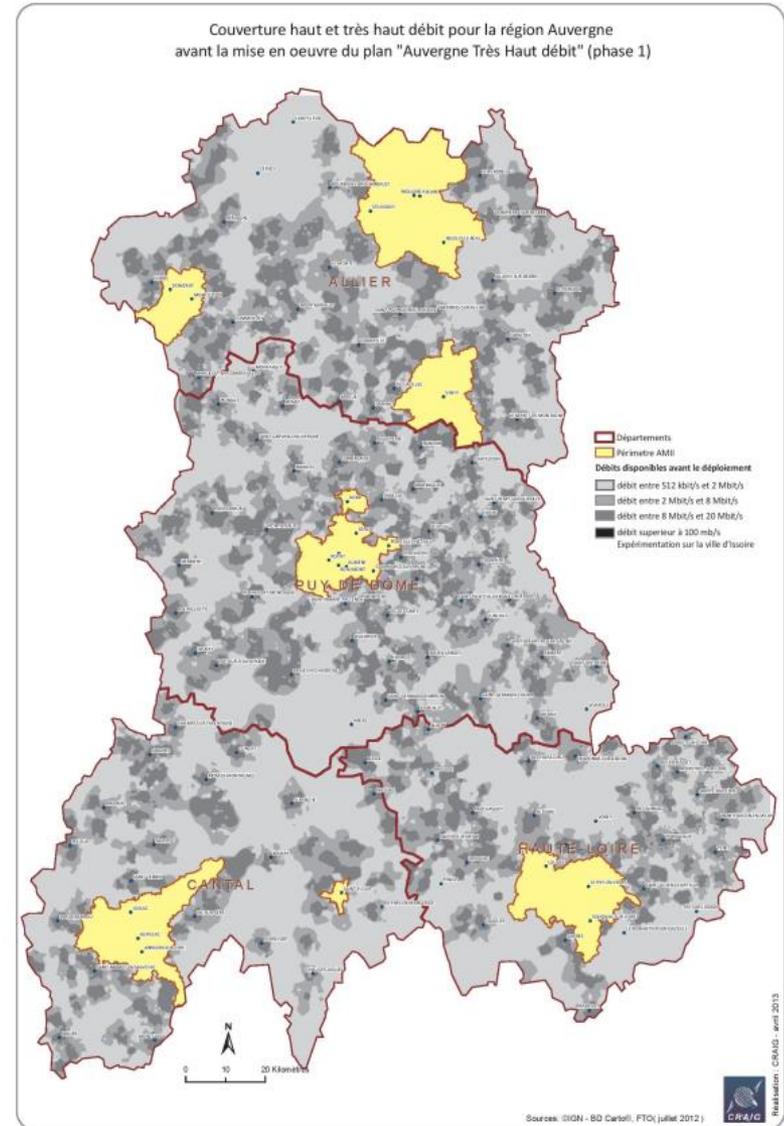


Initiative soutenue par :



# Contexte auvergnat – caractéristiques du territoire

- Géographie :
  - territoire montagneux
  - Superficie : 26 013 km<sup>2</sup>
- Démographie :
  - 1 400 000 habitants en 2013
  - faible densité de population (51 hab/km<sup>2</sup>)
  - forte concentration autour des agglomérations
- Etat du réseau cuivre en juillet 2012 :
  - 698 479 lignes
  - 944 NRA (dont 912 en Auvergne) :
    - 567 NRA opticalisés (60% des NRA représentant 90% des lignes soit 628 615 lignes)
    - 123 NRA dégroupés (13% des NRA représentant 60% des lignes soit 421 088 lignes)
- Etat des débits 2012 :
  - 72,5% des lignes éligibles à 4 Mbit/s

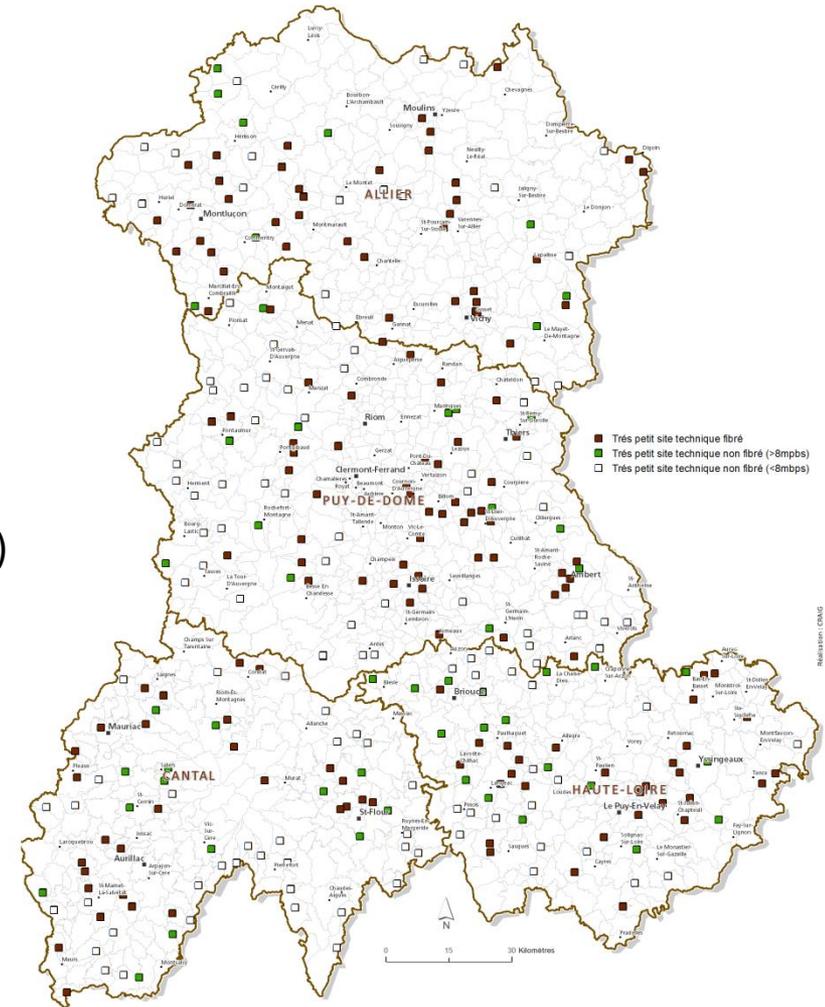


# Contexte auvergnat – initiatives publiques antérieures

PPP Auvergne Haut Débit - 2007-2011

## Zones blanches du haut débit : contrat de partenariat avec Orange

- 2007 – 2017
- 38,5 M€ d'investissement – 2,6 M€ de recettes commerciales
- Financement à parité de la région et des 4 départements
- Soutien de l'Etat (5 M€ CPER) et de l'Europe (10 M€)
- 720 km de fibre optique :
  - 321 NRA/ZO dont 151 fibrés
  - 13 957 lignes rendues éligibles à l'ADSL
  - Amélioration des débits pour 35 000 foyers
  - 99,6% de l'Auvergne éligible à au moins 512 Kb/s
- Soutien à l'acquisition d'un kit de réception satellite (auprès d'un des 8 FAI partenaires) pour les 0,4 % restants -> 1071 kits



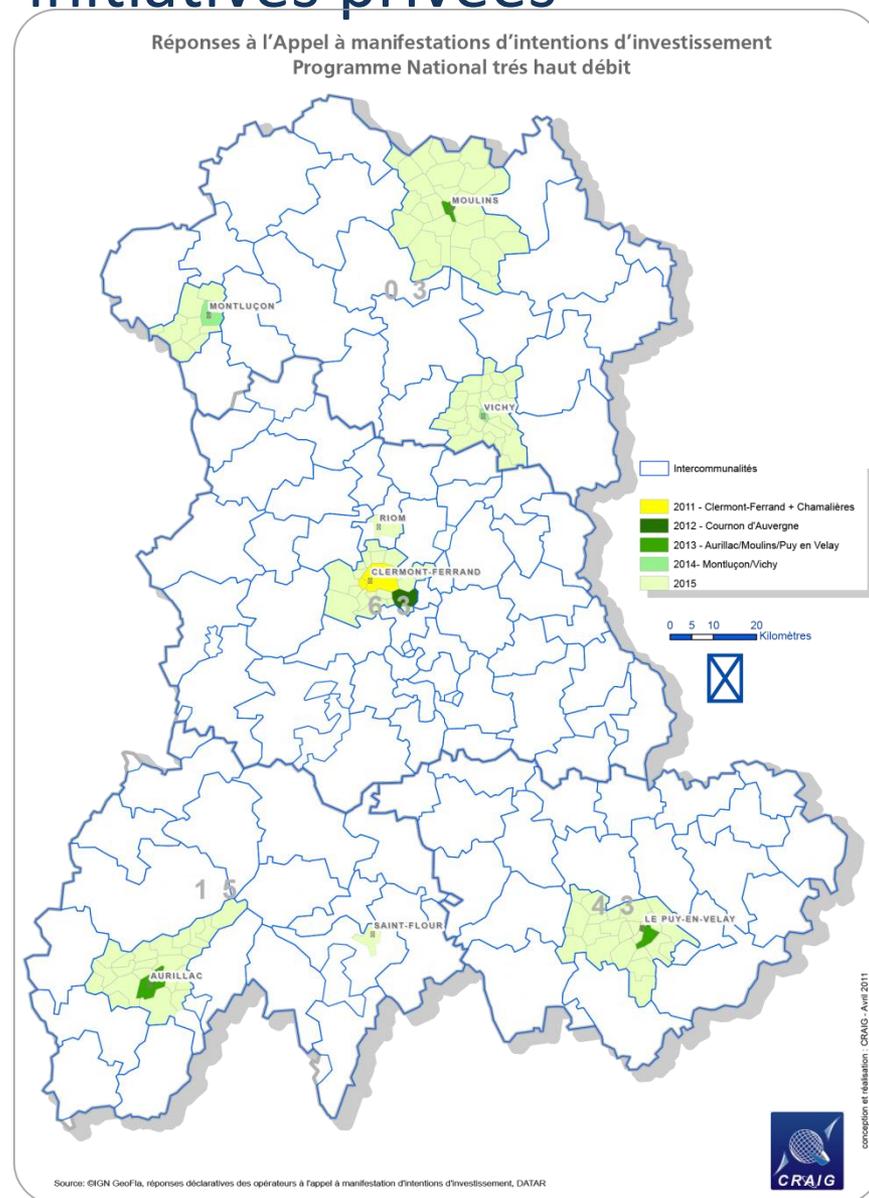
# Contexte auvergnat – initiatives privées

## Zone AMII

- 135 communes
- 333 000 prises FttH
- Convention signée le 7 février 2012
  - la région et les 4 départements
  - 6 communautés d'agglomération (plus 2 villes)
  - l'État
  - Fin des déploiements FttH : 2020
- 2 CCRANT annuelles
- **31,2%** des prises de la zone AMII (soit 13,2% des prises totales privées + publiques) sont adressables à fin 2015, ce qui est conforme à la Convention.

Les réseaux câblés (Numéricable) sont en zone AMII.

Concernant la phase 2 du RIP Auvergne Très Haut Débit, il est prévu de republier une consultation des opérateurs d'ici fin 2016, afin de confirmer la complémentarité des initiatives privée et publique.



# Enjeux et objectifs du Très Haut Débit

## Une méthode :

- Schéma territorial d'aménagement numérique (juillet 2011)
  - Réalisé en concertation avec la région, les 4 départements et 6 agglomérations
  - Suivi des déploiements en zone AMII (CPSD)
  - Action progressive en 3 phases : 2013 – 2017 / 2017 – 2021 / 2021 - 2025

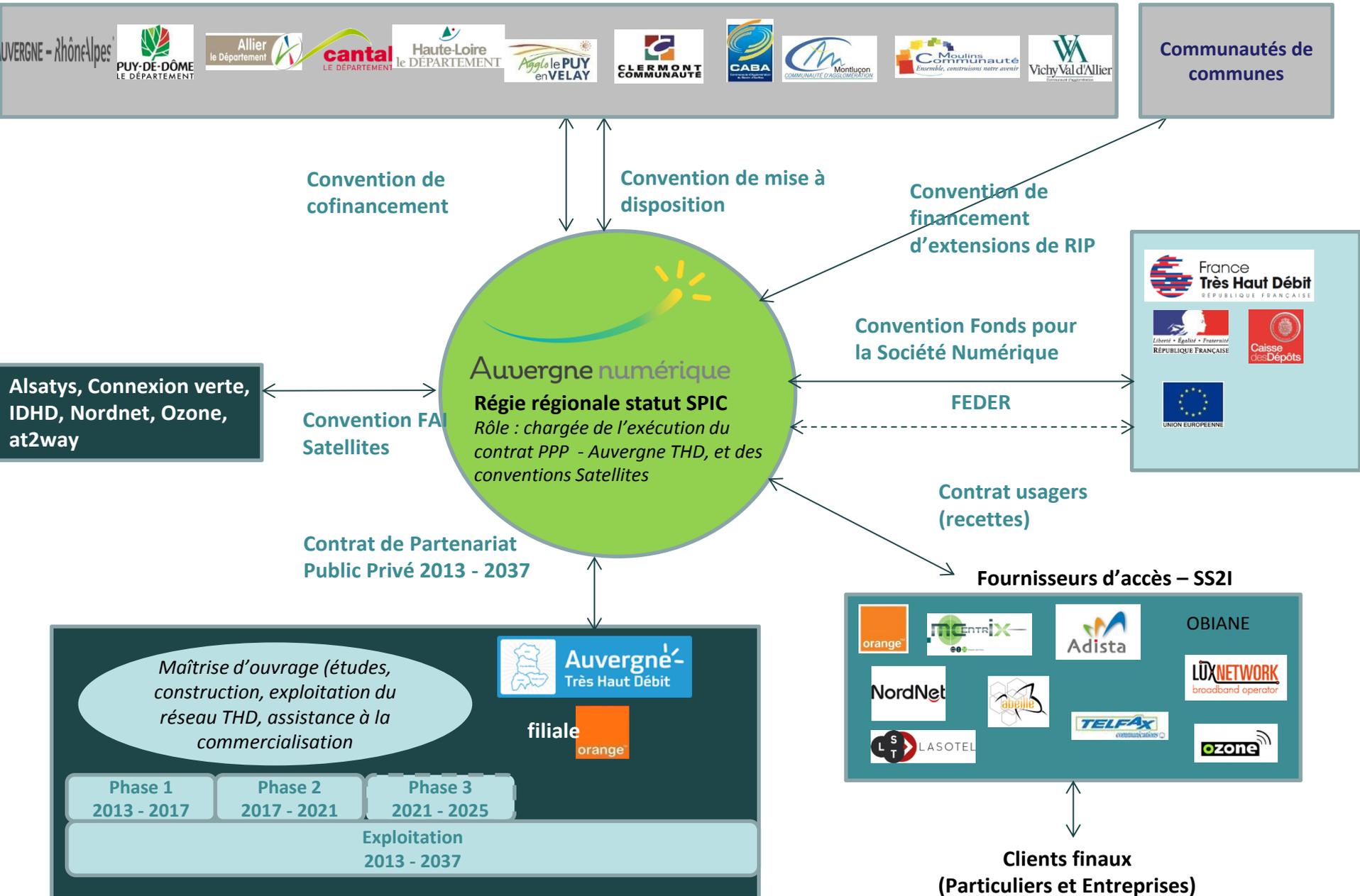
## Des objectifs :

- Axe 1 : offre professionnelle
  - 40 ZAE sans très haut débit
  - 68 ZAE avec très haut débit à tarif élevé
  - Sites prioritaires
- Axe 2 : le grand public
  - 100 % de la population éligibles à 8 Mbit/s à l'issue de la phase 1 (2013 – 2017)
  - 77 % de la population en FttH en 2025 (y compris zone AMII)

## Un calendrier :

- 27 juillet 2011 : lancement de la procédure de mise en concurrence par la région
- 1<sup>er</sup> juillet 2013 : désignation du titulaire du contrat (Orange) par l'Assemblée régionale
- 16 juillet 2013 : transfert du contrat de la région à la régie « Auvergne Numérique » et d'Orange à sa filiale « Auvergne Très Haut Débit »

# Schéma de mise en œuvre du THD sur le territoire de l'Auvergne



# Auvergne Très Haut Débit

Durée du contrat de partenariat de 24 ans : 2013 – 2037

Premier établissement du réseau (permettant d'atteindre, en complémentarité de l'intervention privée, 77% FttH en 2025)

- Complétude Partielle : Logements raccordables à la demande (4% maximum)

Extensions du RIP en concertation avec les EPCI

*En complément du Contrat PPP, dispositif d'accompagnement sur le satellite*

Eléments financiers restant à charge des collectivités (hors apports PFTHD) :

- Montants bruts :
  - 964 M€ HT sur les 3 phases et sur une durée de 24 ans
  - 727 M€ pour les phases 1 et 2
- Montants prévisionnels nets (déduction faite des recettes de commercialisation) :
  - 295 M€ HT sur les 3 phases et sur une durée de 24 ans
  - 212 M€ HT pour les phases 1 et 2

(M€)	Région (coût net)	Départements (coûts nets)	Total coût net	EPCI	PFTHD (déjà inclus dans le coût net)	Europe
Phase 1	78	58	136	<i>en cours de définition dans le cadre des extensions</i>	54,4 plafond 57	13 (extensions) <i>non engagé</i>
Phase 2*	38	38	77		51,6	
Phase 3*	41	41	82		<i>phase non affirmée</i>	
Total	157	138	295			

# Projet cible à horizon 2025

	Foyers couverts				
	Technologies terrestres		Toutes technologies	100 Mbit/s	
	> 8 Mbit/s		> 8 Mbit/s		
	2013	2025	2025	2013	2025
3	69%	92%	100%	0%	80%
15	65%	86%	100%	0%	75%
43	59%	88%	100%	0%	75%
63	71%	90%	100%	12%	77%
Région	68%	90%	100%	6%	77%

77% de foyers raccordables à la fibre en 2025, sous réserve de la tenue des engagements des opérateurs privés (46%) et hors raccordables à la demande (4%) et extensions de RIP en concertation avec les EPCI (en cours de discussion).

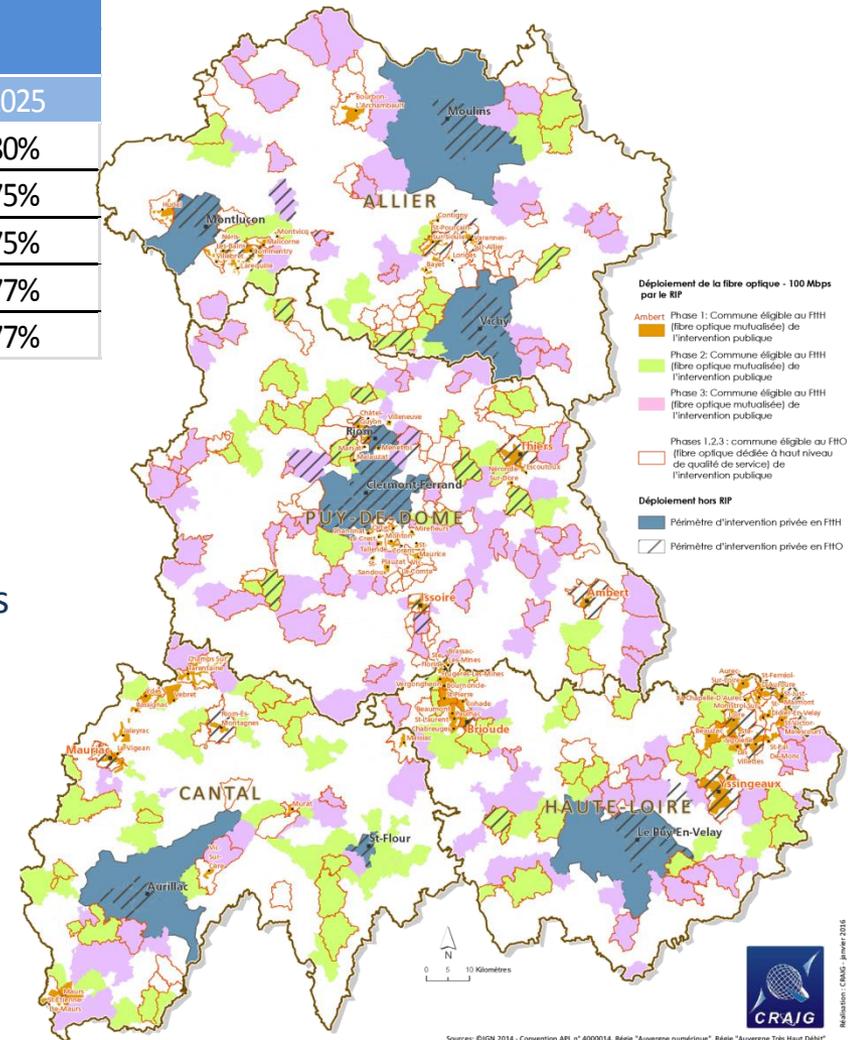
Trois solutions technologiques terrestres :

- FttH et FttO
- Montée en débit (NRA MED) et collecte de NRA
- Hertzien terrestre (wifimax)

Une solution complémentaire satellitaire :

- Kits Satellite

Mise en œuvre du réseau d'initiative publique (RIP) « Auvergne Très Haut Débit »  
couverture des professionnels et entreprises  
phase 1: 2013-2017 ; phase 2: 2017-2021 ; phase 3: 2021-2025



# Bilan à date de la phase 2013 – 2017 du contrat de partenariat

# Phase 2013 – 2017 – Rappel du périmètre du projet

## Périmètre Convention FSN (2014 – 2024) – avenant 1 :

Mise en œuvre du réseau d'initiative publique (RIP) « Auvergne Très Haut Débit »  
couverture des professionnels et entreprises - phase 1: 2013-2017

### Opticalisation NRA

- Principes généraux : opticalisation des NRA des chefs-lieux et des NRA des communes traitées en FttH en phase 2 et 3.
- 19 NRA et 5 NRA ZO (30 796 lignes Cuivre améliorées)

### Opticalisation NRA MeD

- 75 sites (15 130 lignes concernées –réf 2012)

### Desserte FttH

- 31 NRO ouverts en FttH (qui concernent 77 communes), 320 SRO (sur 103 NRO construits en Phase 1)
- *Distance NRO – DTIO moyenne ?*
- 106 044 prises
  - 104 640 lignes FttH résidentielles
  - 1 404 sites prioritaires

### Raccordements FttH

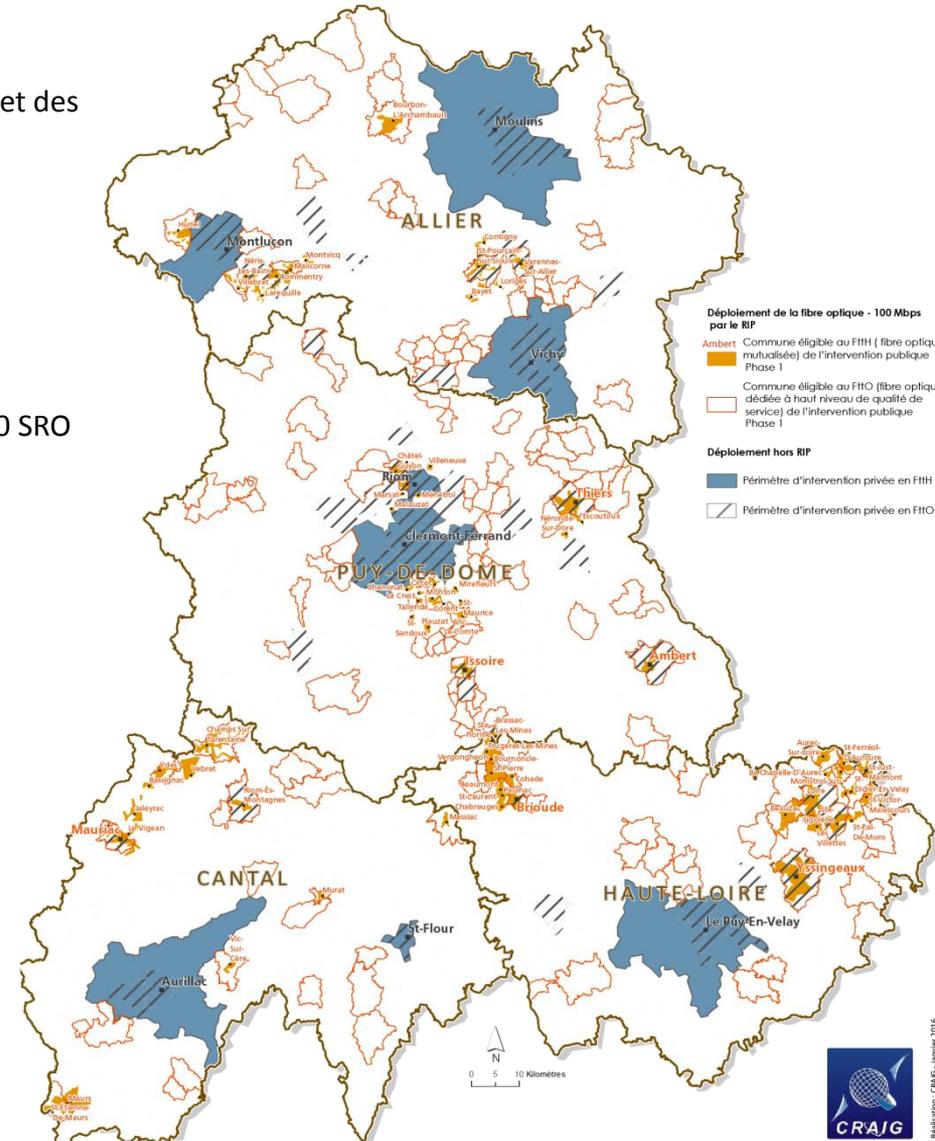
- Résidentiel : 69 579 prises FttH
- 923 Sites prioritaires
- Taux de pénétration de 66% en 2024

### FttO

- 2 913 sites

### Inclusion numérique

- 4 255 kits hertzien et satellite



# Phase 2013 – 2017 – État d'avancement

État d'avancement au jalon n°5 (31 janvier 2016)

- Réalisation du réseau et décaissements à date :

Composantes convention PFTHD		Réalisé au jalon n°5 (*)	% de la cible 2017	Cible 2024 (**)	Cumul décaissement au J4
Collecte - site	Opticalisation NRA	20	83%	24	4 513 244 €
	Opticalisation NRA MED	75	100%	75	5 186 733 €
Desserte FttH (hors bâtiments prioritaires) - prises		66 291	66%	99 912	12 418 150 €
Raccordements FttH sur 10 ans (hors bâtiments prioritaires) - prises		6 538	9%	69 579	323 783 €
Desserte FttH des bâtiments prioritaires (hors raccordement) - prises		367	24%	1 524	94 699 €
Raccordements FttH sur 10 ans de bâtiments prioritaires - prises		0	0%	923	0 €
Desserte FttO		2 293	79%	2 913	965 673 €
Raccordements FttO (réseaux privés et publics)		0	0%	158	0 €
Inclusion Numérique sur 5 ans - kits		120	3%	4 255	17 078 €
Études		0	0%	1	0 €
				<b>Total</b>	<b>23 181 263 €</b>

Hors convention FSN	Réalisé au jalon n°5	% de la cible 2017	Cible 2017
WiFiMAX - communes	71	97%	73

## Rappel Convention FSN – Avenant 1

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Montant prévisionnel (M€)	4,3	20,2	12,2	6,7	3,3	1,6	1,1	1,2	1,3	1,2	1,1	54,4
Décaissements (M€)	<b>23,2</b>		<b>31,2</b>									

# Catalogue de services et opérateurs usagers

- Offre d'accès au FttO actif : Adista, Lasotel, Luxnetwork, Mcentrix, Obiane, SAS Net and You, Telfax
- Offre d'accès au FttO passif : Adista, Lasotel, Luxnetwork, Obiane, Orange
- FttH passif : Orange
- collecte optique passive (FOP) : Lasotel, Orange, Obiane.
- Offre Wifimax : MZH Bouteiller CONNECT, Abeille, Nordnet, Ozone



**Obiane**



# Phase 2013 – 2017 – Points d'attention

- Objectifs de commercialisation : 1,7 M€ en 2014 et 8,5 M€ en 2015
  - Succès commercial du FttH : **Objectifs atteints pour le co-investissement FttH**, Commandes supérieures aux objectifs pour les raccordements FttH à fin 2015
  - Difficultés de commercialisation pour le FttO passif au bénéfice du FttO actif : Volonté de mettre en place des services FttE pour la phase 2
  - Retard de commercialisation du WiFi MAX
- Point de vigilance sur **les logements sans adresse**
  - Plus de 10 000 logements sur le parc des 45 004 raccordables sont inexploitable commercialement car ils ne disposent pas d'adresse complète
    - Un travail de fond est engagé avec les communes concernées. Il faut anticiper la Phase 2.
- Point de vigilance concernant les **raccordements sur appuis ERDF**
  - Les conditions d'accès aux appuis ERDF ne sont pas compatibles avec les exigences de délai de la Régie et des FAI :
    - Point critique pour les prochains jalons
    - Négociations en cours au niveau national et local
- Point de vigilance concernant la commercialisation du FttO -> **les entreprises attendent du FttE**
  - Peu de souscription au service malgré un investissement conséquent
  - Inadéquation tarifaire de l'offre et du besoin des entreprises (PME)
  - Travaux d'élaboration d'une offre FttE engagés avec ATHD en mai 2016
- Inclusion numérique :
  - le **déploiement des kits Satellites** est beaucoup plus faible que nos prévisions.
- **Extensions de RIP :**
  - Auvergne Très Haut Débit comporte des budgets d'évolutivité permettant de financer notamment des extensions du réseau. Cette volumétrie d'extensions, incluse dans le programme actuel de déploiement et incluse dans la Convention de financement PFTHD initiale (2014 – 2024) s'agissant de la Phase 1 (déploiement 2013/2017, exploitation jusque 2037), ne permettra pas de répondre aux attentes fortes des territoires.
  - Cette accélération de la « complétude » du déploiement prévoit l'implication financière des EPCI. Il s'agit d'un nouveau dispositif d'ingénierie financière à élaborer, avec un mode de gouvernance adapté, pour lequel FTTHD sera sollicité.

# Dossier phase 1 PFTHD de la phase 2017 – 2021 du contrat de partenariat

# Phase 2017 – 2021 – Périmètre du projet

Mise en œuvre du réseau d'initiative publique (RIP) « Auvergne Très Haut Débit »  
Desserte Fibre Grand Public et Professionnelle - phase 2: 2017-2021

## Périmètre de la nouvelle Convention FSN 2018 – 2028 (Avenant 5 PPP) :

### Opticalisation NRA/NRO

- Principes généraux : opticalisation des NRA des communes traitées en FttH en phase 3.
- 5 NRA + 2 NRO (1923 lignes Cuivre améliorées)

### Desserte FttH

- 64 NRO ouverts FttH (qui concernent 140 communes) , 350 SRO
- Distance NRO – DTIO moyenne ?
- 112 048 lignes FttH
  - 111 235 résidentielles
  - 813 sites prioritaires

### Raccordements FttH

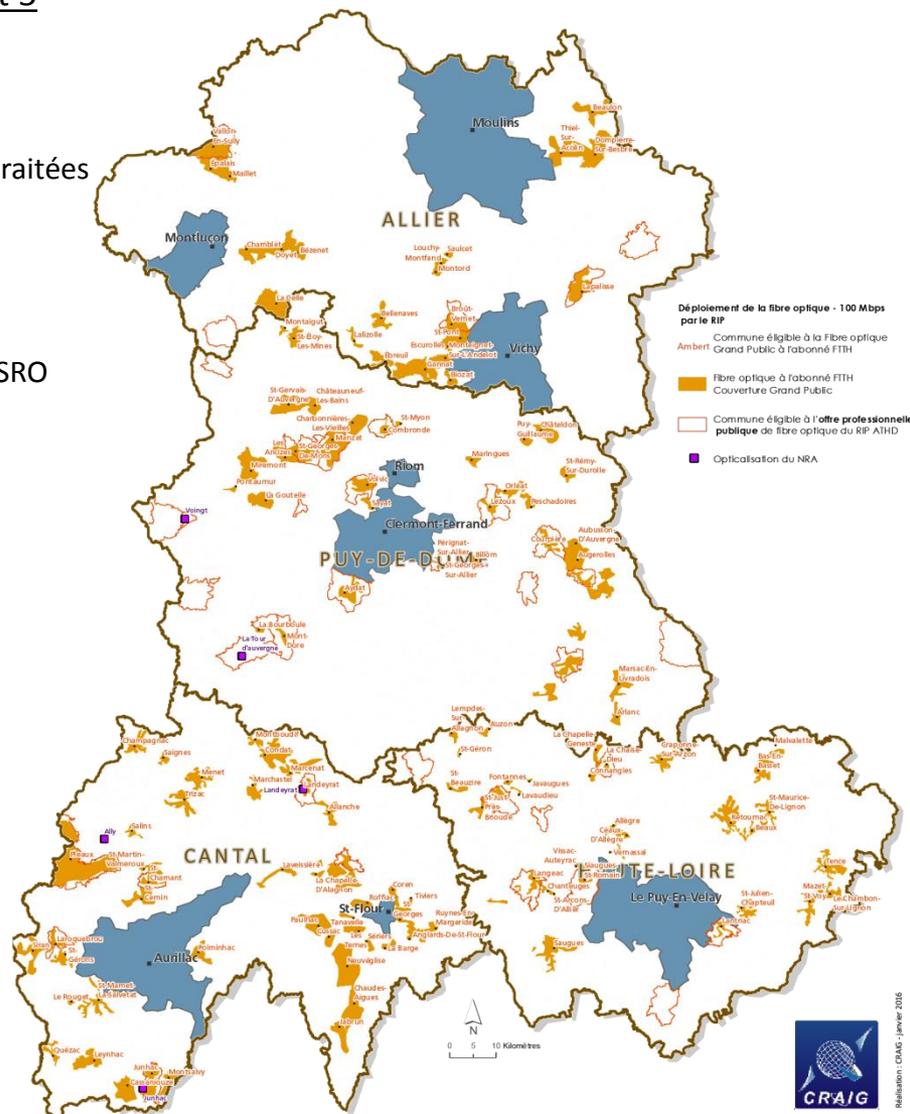
- Résidentiel : 65 010 prises FttH
- 471 sites prioritaires
- Taux de pénétration de 58 % en 2028

### FttO / FttE

- Desserte de 531 sites prioritaires
- Raccordements de 23 sites prioritaires

### Inclusion numérique

- Nombre de kits prévisionnel : non estimé à ce stade



# Phase 2017 – 2021

## Plan de financement – Demande PFTHD

- **Plan de financement prévisionnel :**

- Région & Départements : un avenant n°6 à la Convention de cofinancement a été signé le 9 juillet 2015, pour l’affermissement de la Phase 2 (2017-2021)
- Europe : non sollicité à ce stade.
- PFTHD : montant prévisionnel de 51,6 M€(\*)

(M€)	Région (coût net)	Départements (coûts nets)	Total coût net	EPCI	PFTHD (déjà inclus dans le coût net)	Europe
Phase 2*	38	38	77	<i>en cours de définition dans le cadre des extensions</i>	51,6	

*\*les montants affichés pour la participation du PFTHD sont prévisionnels*

*Ce plan de financement comprend le déploiement du Premier Etablissement de Réseau (2017/2021) et la conduite d’un volume prévisionnel d’extensions. Il correspond au montant contractualisé (affermi) avec le Partenaire pour la phase considérée.*

**Cependant il ne comprend pas la future offre FttE, l’accélération du déploiement des extensions (qui mobilisera le financement des EPCI), ainsi que le rattrapage de l’inclusion numérique (kits satellites).**

# Phase 2017 – 2021

## Plan de financement – Demande PFTHD

- **Demande de subvention au PFTHD (2018 – 2028) :**

Composante	Volume ou linéaire	Coût total	Dont FSN (sans prime 15%)	Coût/unité
Etudes	-	200 k€	0,07 M€	-
Collecte	7	2,01 M€	0,94 M€	286 862 €
Desserte FttH hors racco. et bât. prio.	112 048	112 M€	33,6 M€	996 €
FttH racco.	65 010	39,1 M€	9,75 M€	602 €
FttH bât. prio.	471	0,28 M€	0,08 M€	602 €
Desserte FttO	531	0,85 M€	0,26 M€	1 609 €
FttO – Raccordements spécifiques	23	1,16 M€	0,22 M€	50 658 €

**coût total : 156 M€ (dont 44,9 M€ FSN hors majoration des 15%, soit 51,6 M€)**

# Récapitulatif

2013

2037



Phase 1 PPP

FSN 2014 - 2024

Phase 2 PPP

FSN 2018 - 2028

*Phase 3 PPP  
Non affermie*

FSN 2022 - 2032

*Accélération  
Extensions au-delà des  
Phases PPP ?*

FSN

Merci de votre attention